



Ordine internazionale e diritti umani

International Legal Order and Human Rights
 Ordenamiento Jurídico Internacional y Derechos Humanos
 Ordre juridique international et Droits de l'Homme

OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N.1/2014

1. Note introductive

L'**Union africaine** est une organisation d'États [africains](#) créée en [2002](#), à [Durban](#) en [Afrique du Sud](#), en application de la [déclaration de Syrte](#) du [9 septembre 1999](#). Son siège fut établi à [Addis-Abeba](#) en [Éthiopie](#).

Elle a remplacé l'[Organisation de l'Unité africaine](#) (OUA) créée le 25 mai 1963.

La mise en place de ses institutions (Commission, Parlement panafricain et Conseil de paix et de sécurité) a eu lieu en [juillet 2003](#) au sommet de Maputo au [Mozambique](#).

Les buts de l'Union africaine consistent notamment à œuvrer à la promotion de la [démocratie](#), des [droits de l'homme](#) et du [développement](#) à travers l'[Afrique](#).

L'objectif de cet observatoire sur l'Union africaine c'est de suivre de près l'activité de l'Union africaine et de ses différents organes et institutions politiques (Parlement, Conférence, Commission, Conseil exécutif, COREP), judiciaires (Cour africaine de justice, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples), financières et économiques (Banque centrale africaine, Banque africaine d'investissement, Fond monétaire africain) et autres institutions et commissions (Conseil de paix et de sécurité, Conseil économique social et culturel, Commission de l'UA sur le droit international, Organe consultatif de l'UA sur la corruption) ; mais aussi de commenter l'évolution de ses communautés régionales (UMA, COMESA, CEN-SAD, EAC, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC) et analyser les rapports qu'entretient l'UA avec certaines autres institutions et organisations régionales et universelles (comme l'ONU, CPI, UE, etc.), à la lumière de l'actualité internationale et des événements récents.

L'activité de l'Union africaine et de ses différentes composantes est riche et dense, d'autant plus que le continent africain connaît de profonds bouleversements géopolitiques depuis quelques années, caractérisés par l'augmentation du nombre des conflits armés internes, la montée en puissance du terrorisme et des factions djihadistes au Sahel, les changements anticonstitutionnels dans certains pays africains, des révolutions populaires dans certains autres, la multiplication des problèmes de pauvreté, de malnutrition, d'analphabétisme, de maladies, de pénurie d'eau, de conflits ethniques, de mouvements de réfugiés et de déplacés internes, de manque de respect des droits humains les plus élémentaires, etc. Autant de problèmes qui nécessitent plus de coopération, plus d'intégration entre les pays africains et

plus d'effectivité et d'efficacité dans l'action de l'Union africaine, un pari loin d'être gagné d'avance et un potentiel sur lequel nous focaliserons nos analyses et développements.

Il ne faut pas oublier aussi le grand potentiel économique et humain que connaît le continent africain, un continent dont le taux de croissance économique est remarquable, un continent qui mise sur les jeunes et sur la population active, un continent qui contient des ressources naturelles et pétrolières gigantesques, dont beaucoup reste jusqu'alors inexploitées. Autant d'atouts qui promettent un avenir meilleur pour les pays africains.

2. Actualité du Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de l'UA (30 et 31 janvier 2014)

Le 22e Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine (la Conférence) s'est déroulé les 30 et 31 janvier 2014 à Addis Abeba en Éthiopie. En marge de cette manifestation, les ministres des affaires étrangères, comme c'est de coutume, se sont aussi réunis en leur 24e session du Conseil exécutif de l'UA pour planifier les contours des grandes décisions auxquelles les Chefs d'état sont parvenus le 31 Janvier 2014. Les questions de sécurité étaient au centre des discussions.

Le 22e sommet de l'Union africaine (UA) s'est focalisé sur les crises au Soudan du Sud et en Centrafrique, deux pays ravagés par la guerre.

A l'origine, le sommet, qui rassemble 54 nations africaines, devait avoir pour thème central «l'agriculture et la sécurité alimentaire». Mais les combats toujours en cours au Soudan du Sud et les derniers développements en Centrafrique sont venus bouleverser ce programme.

Au Soudan du Sud, deux camps s'opposent depuis mi-décembre 2013, l'armée gouvernementale et des forces regroupées derrière l'ancien vice-président Riek Machar.

Malgré un accord de cessez-le-feu signé le 23 janvier, les affrontements continuent dans plusieurs régions. En six semaines, des milliers de personnes ont été tuées et 800.000 chassées de chez elles.

Dans ce pays indépendant depuis la partition du Soudan du sud en juillet 2011, au terme d'une longue guerre civile (1983-2005), la rivalité politique entre le président Salva Kiir et son ancien vice-président a dégénéré en une confrontation armée qui prend une dangereuse tournure ethnique entre Dinka et Nuer, les deux principales communautés du Soudan du Sud.

Dans cette crise, l'UA a été invitée à jouer un rôle plus actif - jusqu'ici, les efforts de médiation ont été menés par une organisation sous-régionale est-africaine, l'IGAD.

Quant à la Centrafrique, où une force de l'UA - la MISCA - et un contingent de l'armée française sont déployés, elle est en crise depuis mars 2013, lorsqu'une rébellion à majorité musulmane a renversé le président François Bozizé, déclenchant une spirale de violences intercommunautaires dont les civils sont les premières victimes.

Le conflit a fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés. Après la démission du président de transition et ex-chef rebelle Michel Djotodia, une femme, Catherine Samba Panza, lui a succédé et un nouveau gouvernement a été formé.

Un autre sujet sensible a été étudié par les dirigeants africains: la Cour pénale internationale, violemment accusée en 2013 de partialité par l'UA. Quelques pays africains avaient même demandé à ce que les chefs d'État en exercice, comme le Kényan Uhuru Kenyatta, poursuivi pour crimes contre l'humanité, ne soient pas jugés.

3. *Mise en place de la Capacité africaine de réaction immédiate aux crises (CARIC)*

L'Union africaine souhaite accélérer la mise en place de la CARIC, la Capacité africaine de réaction immédiate aux crises, lancée en 2013. Lors du sommet de l'Union africaine de janvier 2014, les chefs d'États ont défini les modalités de ce dispositif qui repose sur le mode du volontariat. Mais cette formule d'une Afrique de la sécurité qui fonctionnerait à deux vitesses ne fait pas l'unanimité.

Dans chaque région, un ou deux pays acceptent de mettre à la disposition de la CARIC des financements et des unités armées capables de se projeter rapidement sur une zone de conflits dans leur zone. Dix pays sont volontaires : l'Afrique du Sud, l'Angola, la Tanzanie, le Tchad, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Soudan, la Guinée, le Niger et l'Algérie. La contribution de celle-ci sera exclusivement logistique.

Selon le dernier document de travail, le déploiement dans un pays ne pourra se réaliser qu'à la demande d'un ou de plusieurs membres de l'Union africaine.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, dont les pays membres tournent chaque année, devra au préalable donner son feu vert, et aura donc un droit de veto.

Mais les autres étapes échappent au CPS et aux pays non volontaires, une formule qui semble indisposer plusieurs pays de l'UA. Il est prévu par exemple que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays volontaires décideront des modalités opérationnelles de la CARIC avant tout déploiement. Or certains jugent que cela relève du domaine de compétence du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Il est prévu aussi que les chefs d'État volontaires élisent l'un d'entre eux pour présider la CARIC. Un projet loin de faire l'unanimité entre les États membres de l'UA.

4. *Actualité du Conseil de paix et de sécurité de l'UA*

La troisième réunion ministérielle des pays de la région sahélo-saharienne sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) a eu lieu à Niamey, au Niger, le 19 février 2014, dans le cadre du suivi du Processus de Nouakchott, initié par l'Union africaine (UA), en mars 2013. Elle a fait suite aux réunions ministérielles tenues respectivement à Nouakchott et à Ndjamena, les 17 mars et 11 septembre 2013, ainsi qu'à la 4ème réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité, qui a eu lieu à Niamey, le 17 février 2014.

Les ministres des Affaires étrangères de huit pays membres de l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), un organisme de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, auquel se sont joints ceux du Sénégal, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, se sont réunis afin d'étudier les voies et moyens les plus appropriés pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans la région du Sahel.

Au cours de cette réunion, les ministres ont échangé sur la situation politique et sécuritaire dans la région sahélo-saharienne, le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

5. *Actualité de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples*

L'Union africaine va élire quatre nouveaux juges à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples lors du prochain sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, qui se tiendra les 1er et 2 juillet 2014, à Malabo, (Guinée équatoriale).

Les textes de l'Union africaine prévoient que l'ensemble du processus de nomination et d'élection doit être libre, participatif et transparent.

La Cour est composée de onze (11) juges ressortissants des États membres de l'UA. Il n'y a actuellement que deux (2) juges femmes dont le mandat de l'une (1) arrive à expiration en 2014.

La procédure de nomination et d'élection des juges est décrite dans les articles 11 à 14 du [Protocole portant création de la Cour africaine \(Protocole\)](#). Elle est complétée par la *Note verbale*, que le Conseiller juridique de l'Union africaine a publiée et diffusée, pour guider les premières élections à la Cour (2004), qui est rappelée à chaque fois que des élections se tiennent à la Cour.

Les textes de l'Union africaine prévoient que les juges soient élus au scrutin secret par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Plus important encore, les candidats doivent être des juristes de grande moralité aux compétences et expériences juridiques, judiciaires ou académiques reconnues dans le domaine des droits de l'homme et des peuples.

Les textes de l'Union africaine requièrent également qu'il y ait un nombre égal de juges hommes et femmes, une condition qui n'a pas été remplie à ce jour.

6. *Relations UA/Union européenne*

Une session spéciale des Vendredis de la Commission sur le thème « Pérenniser les relations UE-Afrique » aura lieu le 28 février 2014.

Cette rencontre, organisée par le Département des Affaires Economique de la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), a lieu en temps opportun d'autant que le Sommet UE-Afrique se tiendra en avril 2014.

Cette 13^e édition des Vendredis de la Commission offre l'opportunité d'analyser les succès et les défis du partenariat, et d'examiner les questions qui se posent concernant la nature et le futur des relations UE- Afrique.

HAJER GUELDICH